

Genève, le 7 décembre 2021

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE APPLIQUÉE AUX BÂTIMENTS DE L'ÉTAT DE GENÈVE

OFFICE CANTONAL DES BÂTIMENTS

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

Mardi 14 décembre 2021 à 10 heures
à la salle des ventes de l'Office des faillites (salle Hermès)
Route de Chêne 54, rez-de-chaussée, 1208 Genève.
(arrêt TPG 12/17/21 : Amandolier ; arrêt CFF : Genève-Eaux-Vives)

Le réchauffement climatique est un phénomène dont les conséquences varient selon les régions dans le monde. La comparaison entre deux périodes de 30 ans, soit entre les années 1870 à 1900 et les 30 dernières, montre que la température de l'air près du sol a globalement augmenté d'environ 1°C. S'agissant de la Suisse, l'augmentation est nettement plus importante puisqu'elle s'élève à 2°C.

La transition énergétique est un moyen de lutte contre le réchauffement climatique. Cette démarche vise d'une part à réduire la consommation d'énergie et, d'autre part, à substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles. Les effets de cette démarche devraient se traduire par une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation des énergies fossiles, pour arriver en 2050 à un niveau très faible.

Le chauffage et le refroidissement des bâtiments figurent parmi les principales sources d'émission de gaz à effet de serre. Le parc immobilier genevois consomme la moitié de l'énergie finale utilisée et produit deux tiers des émissions de CO² du canton. C'est par conséquent dans ce domaine que l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergies renouvelables connaissent leurs plus grands potentiels.

La Cour des comptes a considéré que la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève présentait des enjeux importants. Il s'agissait également de s'assurer que l'État de Genève respectait les exigences en matière de transition énergétique et faisait preuve d'exemplarité.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Note: les journalistes qui souhaitent participer à la conférence de presse sont priés de bien vouloir s'annoncer par courriel auprès du secrétariat de la Cour des comptes (info@cdc-ge.ch) d'ici au 13 décembre 2021 à 12h, afin que les règles de distanciation puissent être respectées dans la salle Hermès. De plus, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment et tout au long de la conférence de presse.

Isabelle TERRIER
Présidente

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec:
Monsieur François PAYCHÈRE, magistrat titulaire de la Cour des comptes
courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch